



Déclaration de la CGT Educ'action au CTM du 12 février 2014

Le pacte de responsabilité avec les entreprises, annoncé par le président de la République, signifie en langage clair qu'il s'apprête à faire un cadeau de 30 milliards d'euros de cotisations au patronat, en transférant cette charge sur le budget de l'État.

La réduction des cotisations des entreprises en échange d'embauches, sans contraintes, est un marché de dupes dont nous connaissons déjà les résultats.

La hausse des marges des entreprises servira essentiellement à accroître la rémunération des actionnaires, au détriment de la rémunération du travail.

En bousculant les normes qui fixent les exigences de la société vis-à-vis des entreprises, François Hollande exonère celles-ci des règles qui organisent notre modèle social.

Il est plus que probable que cette politique impliquera, dans les faits, une nouvelle cure d'austérité pour les services publics, au moment où le chômage et la précarité sociale atteignent un pic historique et continuent leur progression inexorable.

La logique comptable prévaut toujours et ne prend pas en compte les améliorations qu'il faudrait apporter aux services publics dans l'intérêt de la population.

Nous ne pouvons que constater que le processus initié depuis l'élection de François Hollande, en termes de casse des services publics, est dans le prolongement politique de ce qui a été mis en place par Nicolas Sarkozy avec la Révision Générale des Politiques Publiques.

Le fossé entre les décideurs politiques et les salariés sur l'état réel de l'économie grandit.

Cet écart entre le discours politique et l'expérience quotidienne de nos collègues cristallise une incompréhension et une méfiance grandissante entre les élites politiques qui nous gouvernent et la majorité de la population.

Les personnels de l'Éducation nationale ne sont pas épargnés. En tant que fonctionnaires, nous subissons la réforme des retraites de 2013 et le gel de nos salaires depuis 2010.

C'est la première fois qu'une période aussi longue de blocage des salaires a été infligée aux personnels.

Cette situation a d'ores et déjà provoqué une chute de notre pouvoir d'achat de plus de 13 %. Les dégradations de nos conditions de travail provoquées par les contre-réformes menées par les précédents gouvernements n'ont pas toutes été remises en cause et ont été suivies, dans le premier degré, par la réforme des rythmes scolaires.

Avec des classes surchargées en collège, les créations de postes annoncées à grand renfort de communication ne compensent ni les pertes d'emplois des dernières années ni même la hausse démographique.

C'est la raison pour laquelle les personnels se mobilisent dans des collèges et mènent des actions de grèves dans plusieurs départements sur des questions de DHG.

Le jeudi 13 février 2014 en Ile-de-France, les personnels du second degré seront en grève, en particulier dans le 92 et dans le 93 à l'appel d'une intersyndicale dont fait partie la CGT.

La CGT Educ'action soutient ces appels et demande au ministre de l'Éducation nationale de répondre aux revendications des personnels, en donnant à l'école les moyens qui lui permettront d'améliorer son fonctionnement.

Les travaux sur les chantiers métiers sont en cours.

La CGT Educ'action, depuis des années, réclame l'ouverture de véritables négociations sur les missions, les métiers et le temps de travail, considérant que les décrets actuels, dont ceux de 1950, ne répondent pas aux besoins des personnels.

Nous sommes demandeurs de négociations qui pourraient aboutir à une véritable réduction horaire de service pour l'ensemble des personnels prenant en compte l'ensemble de leurs missions.

Dans les discussions que nous avons déjà eues, le ministre pose globalement le principe d'indemnités fonctionnelles, de pondérations dans le service des personnels selon les fonctions occupées et envisage la création massive de grades à accès fonctionnel (GRAF).

La création de GRAF tend à faire passer la Fonction publique de carrière vers une Fonction publique d'emploi et crée des inégalités entre les personnels au sein d'un même corps.

Il est nécessaire de sécuriser les parcours professionnels des enseignants, sans les conditionner à l'exercice de fonctions particulières par nature précaires.

On pourrait éventuellement envisager la création d'une NBI revalorisée pour les personnels exerçant ou ayant exercé des fonctions particulières, ou une décharge horaire conséquente, pour exercer ces missions.

Plus que jamais, la question d'une revalorisation de la grille de rémunération et des carrières des personnels de l'éducation doit être au cœur de ces négociations.

Cette revalorisation doit s'accompagner d'une évolution de la valeur de point d'indice au regard de l'inflation.

Le cadre budgétaire contraint dans lequel se déroulent ces discussions ne laisse espérer aucune avancée majeure pour les personnels.

Seules des améliorations marginales pourront être apportées aux conditions de travail de nos collègues.

La CGT Educ'action s'opposera à toute proposition qui placerait les personnels en situation d'inégalité de traitement les uns par rapport aux autres.